

Intervenir en psychotraumatologie du travail

Evènements traumatiques



Votre demande porte sur :

- Un collectif de salariés qui a été exposé à une situation traumatique survenue dans le milieu du travail, pendant l'exercice de l'activité.
- Cette situation traumatique prend la forme de violences, d'un vécu de menace, non anticipée, sur l'intégrité physique ou psychique des salariés.
- C'est un évènement réel qui fait irruption et met en danger l'appareil psychique des personnes.

Notre accompagnement vise à :

- Proposer, sur une base strictement volontaire, une démarche collective d'analyse des circonstances de survenue de l'évènement.
- Comprendre ce qui peut se révéler de plus structurel en lien avec la crise aiguë traversée.
- Ouvrir un espace de délibération autour du travail afin permettre une mobilisation des intelligences, comprendre le travail, ses enjeux et ses implications au plan de la santé psychique et physique.
- Evaluer progressivement les ressources du collectif de travail

Si la CUMP, (Cellule d'Urgence Médico Psychologique de l'Hôpital) n'intervient pas un binôme de psychologues cliniciens du travail pourra intervenir.

L'intervention psychotraumatique d'urgence doit, si possible, concerner le collectif des salariés impliqués car les ressources d'élaboration du groupe permettent un étayage collectif.



Votre contact privilégié :

Anne BARRERE
05 34 63 84 30
asti@ast-i.org

- ✓ Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Certification Datadock
- ✓ Formation éligible au DPC (sous validation)



CONSULTEZ NOTRE
SITE WEB !

Si vous souhaitez réaliser cette prestation en intraentreprise, contactez-nous.



www.ast-i.org

14 rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

05 34 63 84 30

